La SEM Patrimoniale Région Guadeloupe
La SEM Patrimoniale Région Guadeloupe
Direction de la Construction et l'Aménagement

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Marché de travaux pour la construction du siège de l'AUDRA et de 40 postes de dialyse

Relance des lots n°12 – Enseignes et n°13 – Ascenseurs et monte-charge

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	**2026T0029**
Date limite de remise des plis	**15/12/2026** à 12h00
Procédure de passation	Procédure adaptée – petits lots (Article R2123-1 2° - Code de la commande publique)

PRÉAMBULE :

Une consultation a été lancée par la SEM Patrimoniale Région Guadeloupe sous la référence n°2026T0023 (date limite de remise des plis : 10/09/2026 à 12h00) en vue de la passation des marchés de travaux relatifs à la construction du siège de l'AUDRA et de ses 40 postes de dialyse.

Par décision du **19/10/2026**, l'acheteur a déclaré **sans suite**, en application de l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, pour le motif suivant : **motif d'intérêt général**, les lots suivants :

- **Lot n°12 – Enseignes**, passé selon une procédure adaptée (article R2123-1 2° du Code de la commande publique – petits lots) ;
- **Lot n°13 – Ascenseurs et monte-charge**, passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert (article R2124-2 1° du Code de la commande publique).

Conformément à ces décisions, une nouvelle consultation est lancée pour ces deux lots selon la **procédure adaptée** prévue à l'article R2123-1 2° du Code de la commande publique (petits lots). Le recours à cette procédure est justifié dès lors que la valeur estimée de chacun de ces lots est inférieure à 1 000 000 € HT et que le montant cumulé des lots passés selon cette dérogation n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de l'ensemble des lots de l'opération.

Pour le **lot n°13**, le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) a fait l'objet de modifications non substantielles :

En raison d'une contradiction entre les pièces du dossier de consultation relative aux caractéristiques des monte-malades (charge de 1 600 kg et passage libre de 1 300 mm, 1 000 kg selon le CCTP et la DPGF).

Cette contradiction a conduit les candidats à chiffrer des configurations différentes et ne permet pas une comparaison équitable des offres.

Il est proposé de relancer une consultation sur la base d'un dossier corrigé.

Ces adaptations ne modifient ni l'objet du lot, ni l'économie générale du marché, ni les conditions initiales de la mise en concurrence.

Le **lot n°12** est relancé sans modification de ses pièces techniques.

En cas de contradiction entre le présent RC et le règlement de la consultation n°2026T0023, les dispositions du présent document prévalent pour les lots n°12 et n°13. Les dispositions non visées ci-après demeurent inchangées.

La consultation est publiée via le profil acheteur AWS : https://www.marches-publics.info

I-Rappel du cadre juridique

- Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2185-1 et suivants (déclaration sans suite) ;
- Code de la commande publique, articles L2123-1 et R2123-1 2° (procédure adaptée – petits lots) ;
- Code de la commande publique, articles R2123-4 et R2123-5 (organisation de la procédure adaptée et négociation) ;

II-Dispositions du règlement de la consultation modifiées

Les articles du règlement de la consultation ci-dessous sont modifiés comme suit :

Article du RC	Rédaction initiale	Nouvelle rédaction
[Page de garde / Art. 2 - Procédure de passation]	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique) pour le lot n°13 ; procédure adaptée pour le lot n°12	Procédure adaptée – petits lots (Article R2123-1 2° - Code de la commande publique) pour les lots n°12 et n°13
[Art. 1 - Allotissement et structure]	11 lots en procédure formalisée : lots n°02, 03, 04, 05, 06, 08, 09, 11, 13, 17 et 19	2 lots : lot n°12 – Enseignes et lot n°13 – Ascenseurs et monte-charge
[Art. 2 - Négociation]	Sans objet (appel d'offres ouvert : négociation interdite)	L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre (article R2123-5 du Code de la commande publique)
[Art. 2 - Dossier de consultation]	CCTP lot n°13 – version initiale	CCTP lot n°13 – version modifiée **indice A** (modifications non substantielles)

Article du RC	Rédaction initiale	Nouvelle rédaction
[Art. 3 - Variantes et PSE]	PSE exigées pour les lots n°17 et n°19	Aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'est prévue pour les lots n°12 et n°13
[Art. 4 - Critères de sélection des candidats]	Exigences de chiffre d'affaires et de références applicables sauf pour le lot n°19 Photovoltaïque	Exigences de chiffre d'affaires et de références applicables aux lots n°12 et n°13

III. Calendrier de la consultation

Le calendrier de la présente consultation est fixé comme suit :

Date limite de remise des questions	**02/12/2026** - 12h00
Date limite de réponse par l'acheteur	**07/12/2026** – 17h00
Date de visite sur site (le cas échéant)	Le site est accessible sans rendez-vous
Date et heure limites de remise des offres	**15/12/2026** - 12h00
Délai de validité des offres	180 jours

IV. Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le DCE mis à disposition dans le cadre de la présente relance reprend les pièces du dossier initial relatives aux lots n°12 et n°13. Seul le **CCTP du lot n°13** a fait l'objet de modifications non substantielles Les pièces du lot n°12 demeurent inchangées.

L'ensemble du DCE est disponible selon les modalités de retrait indiquées dans l'avis de publicité de la présente consultation sur le profil acheteur AWS : www.marches-publics.info

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

La SEM Patrimoniale Région Guadeloupe
La SEM Patrimoniale Région Guadeloupe - Direction de la Construction et l'Aménagement
Représentant : SEM Patrimoniale Région Guadeloupe
Adresse : Immeuble SCI BTB
Voie principale de Jarry
97122 Baie-Mahault
Téléphone : +590 590 28 86 48
Courriel : contact@semprg.fr
Site internet : https://www.sempatrimoniale.com

La personne en charge du dossier est : Laurence MERI -Directrice de la construction et de l'aménagement

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Marché de travaux pour la construction du siège de l'AUDRA et de 40 postes de dialyse – Relance des lots n°12 et n°13**

L'opération porte sur les travaux de construction du nouveau siège de l'AUDRA et de 40 postes de dialyse. Elle est allotie en 19 lots :

Lot 01-terrassement / Lot2- VRD / Lot 3 -Gros-Œuvre / Lot 4- Charpente Métallique -Serrurerie/ Lot 5- Étanchéité / Lot 06- Menuiseries extérieures / Lot 07- Menuiseries intérieures / Lot 08- Revêtements de sols

et murs / Lot 9- Cloisons-Faux-plafonds / Lot 10- Agencement / Lot 11- Peinture/Lot 12-Enseignes/Lot 13-Ascenseurs et monte-charge/Lot 14- Plomberie/Lot 15 -Climatisation-Ventilation-Désenfumage / Lot 16-Fluides médicaux / Lot 17- Électricité CFO-CFA / Lot 18- Groupe électrogène / Lot 19- Photovoltaïque.

N.B : Les lots n°12 et n°13 ayant été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général à l'issue de la consultation n°2026T0023, la présente consultation porte exclusivement sur les lots suivants, passés selon la procédure adaptée :

LOT N° 12 - ENSEIGNES
LOT N° 13 - ASCENSEURS ET MONTE CHARGE

Code CPV	Libellé CPV
3153100-9	Enseignes (lot n°12)
45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs (lot n°13)

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Marché de travaux pour la construction du siège de l'AUDRA et de 40 postes de dialyse – Relance des lots n°12 et n°13
Acheteur	La SEM Patrimoniale Région Guadeloupe
Type de contrat	Marché de travaux
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Route de Pagès, 97139 Les Abymes
Délai	Variable selon les prestations du contrat
Pénalités de retard	Variable selon les prestations du contrat
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai et forme
Lot	Lot n°12 – ENSEIGNES : *Marché de travaux pour la fourniture et la pose des enseignes du bâtiment dans le cadre de la construction d'un centre de dialyse situé au lieudit Petit Pérou sur la commune des Abymes en Guadeloupe*, *45 jours à* compter de l'OS de démarrage
	(CPV 3153100-9: Enseignes)
Lot	Lot n°13- ASCENSEURS ET MONTE CHARGE : *Marché de travaux pour l'installation et la fourniture d'ascenseur et de monte-charge*, 3 mois à compter de l'OS de démarrage
	(CPV 45313100-5 : Travaux d'installation d'ascenseurs)

Définitions :

Lot	: Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Tranche	: La tranche ferme est exécutée de manière certaine, les tranches optionnelles sont affermies ou non en cours d'exécution

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée (Article R2123-1 2° - Code de la commande publique – petits lots).

La consultation est organisée selon une procédure adaptée ouverte. Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul ou pour les deux lots ; une offre distincte doit être remise pour chaque lot.

- **Négociation :**

L'acheteur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. Les candidats sont donc invités à remettre d'emblée leur meilleure offre.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur:

https://www.marches-publics.info

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Arrêté de permis de construire
- Attestation de visite sur l'honneur
- Calendrier prévisionnel
- Charte de chantier propre
- Déclaration de travaux / DICT
- Acte d'engagement
- Annexe
- CCAP
- CCTP (lot n°13 : version modifiée)
- DPGF
- Plans
- Études géotechniques G2 PRO
- Exigences particulières d'EDF
- Notice RTG
- Notice accessibilité
- Notice architecturale
- Notice environnementale
- Notice sécurité incendie
- PGCSPS
- Photos du site
- Plan d'installation de chantier prévisionnel
- Plan topographique
- RICT
- Simulation thermique dynamique (STD)
- Tableau de limite de prestations
- Tableau de surface
- Tableau des portes
- Faq

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Le candidat devra remettre une attestation de visite sur l'honneur selon le modèle fourni en annexe.

Le site est accessible sans rendez-vous.

Remise d'une attestation de visite sur l'honneur obligatoire, sinon offre irrégulière.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Les candidatures multiples sont interdites.

- **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'est prévue pour les lots n°12 et n°13.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Économie et des Finances)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Économie et des Finances)
Extrait Kbis (- de 3 mois)	
Copie des statuts (si société)	
Pouvoir du signataire	Document justifiant du pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
Attestation d'assurance RC professionnelle en cours de validité	Couvrant les travaux concernés par le marché
Attestation de régularité sociale	
Attestation de vigilance URSSAF (- de 6 mois)	
Absence d'interdiction de soumissionner	
Capacité économique et financière	

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années), montant, date, lieu d'exécution
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants (une offre par lot) :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire N.B : Attention, le candidat devra s'assurer de la cohérence des quantités figurant dans la DPGF et remonter au pouvoir adjudicateur le cas échéant les éventuelles incohérences avant la date limite de remise des offres. Les études d'exécution étant aux entreprises, les quantités indiquées dans la colonne concepteur sont à titre indicatif. Le DPGF devra être renseigné et transmis sous format PDF et Excel
Mémoire technique	**A – mémoire technique** - A1 -Travaux préparatoires & Plan d'installation de chantier - A2 -Méthodologie d'exécution pour chacun des ouvrages exécutés : - Présentation de L'organisation et une note méthodologique des dispositions et moyens prévus par les candidats pour chaque type de travaux. - A3 -Planning de la prestation études /travaux - Planification : organisation et enclenchement des tâches – Interfaces - A4 -Qualité et contrôle - A5 -Hygiène et Sécurité individuelle et collective - A6 -Gestion et Élimination des déchets - A7 - Exposé de la démarche environnementale dans le cadre de la charte de

Document	Descriptif
	chantier propre et des exigences propres au lot **B – Adéquation des moyens** - B1 –Moyens humains affectés au projet L'entreprise devra lister les encadrements et les ouvriers en fonction des tâches à réaliser - B2 –Moyens matériels affectés au chantier L'entreprise devra lister le matériel avec différenciation entre le gros matériel (grue / moyens de levage ,….) et les autres matériels. **C – Annexes diverses** - C1 : fiches techniques des matériaux proposés
Charte de chantier propre	Charte de chantier propre signée
Attestation de visite sur l'honneur	Attestation de visite complétée et signée

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : https://www.marches-publics.info

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat

pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :
https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Modifications du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres. En procédure adaptée, les offres irrégulières ou inacceptables peuvent également devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

- **Critères de sélection des candidats :**

Seules les candidatures comportant l’ensemble des documents et renseignements demandés seront examinées.

Pour chacun des lots n°12 et n°13, le candidat devra justifier :

- d’un chiffre d’affaires annuel moyen sur les 3 derniers exercices au moins égal au montant estimé du lot ;
- d’au moins 3 références de travaux similaires exécutées au cours des 5 dernières années ;
- de moyens humains et matériels suffisants pour l’exécution des prestations ;
- des assurances professionnelles adaptées.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées, pour chaque lot, en fonction des critères suivants :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (55 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
2. Prix TTC (45 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en TTC

► **Critère n° 1 : Valeur technique de l'offre (pondération 55 %)**

La décomposition de notation de ce critère est la suivante :

- Qualité du mémoire : note maximale 6
- Adéquation des moyens humains affectés au projet : note maximale 2 ;
- Adéquation des moyens matériels affectés et matériaux au projet : note maximale 2.

Chapitre		Nombre de pages maximum	Notes
1 – Qualité des mémoires (note max sur 6)		**25 pages**	**Note sur 6**
A1	Méthodologie phase préparatoire, installation de chantier, synthèse et établissement du dossier d'exécution	6 pages	1,5
A2	Méthodologie d'exécution propre à ce chantier et qualité des matériaux	8 pages	1,5
A3	Planning de la prestation : études, approvisionnement, travaux Planification : organisation et enclenchement des tâches – Interfaces	3 pages + planning	1
A4	Qualité et contrôle	2 pages	1
A5	Hygiène et Sécurité individuelle et collective Quart d'heure sécurité / prise en compte de la ligne haute tension / accès	2 pages	0,5
A6 / A7	Gestion et Élimination des déchets	4 pages	0,5
2 - Moyens Humains affectés au projet - B1 (note max sur 2) :		**3 pages**	**2**
3 - Moyens Matériels et matériaux affectés au projet (note max sur 2) :		**3 pages**	**2**
Notation totale non pondérée (note max sur 10)		**31 pages**	**10**

► **Critère n° 2 : Prix des Prestations (pondération 45 %)**

La notation du prix des prestations sera réalisée par le calcul suivant :

Note de l'entreprise X =
10 x (" Montant de l'offre la moins élevée") / (" Montant de l'offre à noter")

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : Sur 10, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 10,00, puis ramenée sur 20,00

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la

	réglementation applicable ou d'une aide d'État. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur ou à l'issue de la négociation.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat, y compris à l'issue de la négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique	• Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. • Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents • Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail • Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.
Attestation d'assurance responsabilité civile décennale	
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Judiciaire de
la Guadeloupe
97110 pointe-à-pitre
Téléphone : 05 90 89 69 50

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : DOP Europe Guadeloupe ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) ……

agissant en qualité de ……

déclare sur l'honneur

que l'entreprise (Nom et adresse) ……

inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro ……

➢ **n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique** et en conséquence :

- n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues :
  - aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal,
  - aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts
  - aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal,
  - ou pour recel de telles infractions,
  - ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.
- a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire
- n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du Code du commerce ou de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer au sens des articles L. 653-1 à L. 653-8 ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.
- n'est pas en état de redressement judiciaire au sens de l'article L.631-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ou justifie d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
- n'a pas été sanctionnée pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou condamnée au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;
- a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ;
- n'a pas été condamnée au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou, en cas de personne physique, n'a pas été condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics.
- ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L.8272-4 du code du travail.

➢ est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

➢ **n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique**

Fait à ……
Le ……